

Marsens, le 28 décembre 2022

Recommandé  
Ministère Public du Canton de Fribourg  
Place de Notre-Dame 4  
Case postale  
1701 Fribourg

Recommandé  
Conseil d'Etat incorpore  
Par Dépt Justice et Police  
M. Romain COLLAUD  
Grand-Rue 27  
1701 Fribourg

## **Plainte pénale contre inconnu en fonction des faits décrits**

### **INDEX**

- 1) Récusations d'office en cas de conflit d'intérêt (<https://swisscorruption.info/daniel-conus>)
- 2) Contexte de l'agression
- 3) Plainte

### **1) Récusations d'office en cas de conflit d'intérêt**

Le Site Internet cité plus haut détaille – principalement dans les avenants – l'ensemble des crimes judiciaires commis à mon encontre dans le détournement de mon patrimoine. A cela s'ajoute d'autres procédures de menaces dont j'ai été Victime et sur lesquelles les magistrats fribourgeois ont démontré leur arbitraire et ordonné le classement des plaintes, mais aussi la corruption des avocats nommés à ma défense, à l'instar de Me Frédéric HAINARD dont le crime est expliqué sur le lien <https://swisscorruption.info/daniel-conus/#hainard>.

Il est donc évident que tous les magistrats qui auraient agi en complicité ou contre mes intérêts et en violation de la loi (par arbitraire ou partialité), dans les procédures iniques lancées abusivement contre moi, emprisonnements, amendes, etc. injustifiés, devront se récuser d'office.

Tout magistrat que ne respectera pas les conditions liées au chapitre 6 CPP sera poursuivi pénalement pour abus d'autorité et civilement.

### **2) Contexte de l'agression et des menaces**

Le vendredi 23 décembre 2022 aux alentours de 11.00 H, j'ai voulu remettre une dénonciation contre accusé de réception (joint en pièce 01) au bureau communal de Châtel-Saint-Denis et plus particulièrement à l'attention de M. le Syndic Charles DUCROT. Je précise qu'étant bénéficiaire de prestations complémentaires, je réduis au maximum les envois recommandés et préfère déposer mes courriers contre accusé de réception, ce qui n'a jamais posé de problème à ce jour.

Lorsque j'ai demandé l'accusé de réception, la secrétaire présente et qui est généralement la réceptionniste, a refusé de me signer l'accusé de réception formel qui consistait à poser le sceau du bureau, avec la date du jour, sur une copie de mon courrier.

Sans même avoir lu mes courriers, la secrétaire en question m'a signifié qu'elle ne signerait rien...

Après avoir insisté sur la nécessité d'un tel accusé de réception, la secrétaire m'a informé qu'elle faisait appel à sa Cheffe Mme DEMIERRE qui s'est présentée quelques minutes plus tard. Après avoir une nouvelle fois expliqué la nécessité de cet accusé de réception, Mme DEMIERRE m'a confirmé qu'elle-même ne signerait rien non plus et que les ordres venaient d'en haut. Lorsque j'ai voulu savoir de qui venaient les ordres, la Cheffe DEMIERRE a refusé de m'en dire plus.

C'est alors qu'un policier municipal bien connu à Châtel-Saint-Denis est sorti de la même porte que Mme DEMIERRE, est intervenu tout d'abord verbalement contre moi de manière agressive en ces termes : « *Vous ne comprenez pas ce que les secrétaires vous disent ? Sortez immédiatement de ce bureau* ».

J'ai rétorqué qu'il n'avait aucune compétence dans cette affaire et que ce n'était pas à lui que je m'adressais. J'ai alors insisté à nouveau pour obtenir l'accusé de réception que j'étais venu chercher.

A ce moment-là le policier susmentionné m'a agressé physiquement en m'empoignant par derrière en me serrant le thorax et avec l'aide de la Cheffe DEMIERRE et de deux autres secrétaires, ils m'ont sorti du bureau. J'ai tout d'abord résisté en me tenant au guichet et c'est à ce moment qu'une secrétaire qui se tenait de l'autre côté du guichet, m'a tapé sur les doigts pour que je lâche prise.

J'aurais pu résister, mais devant une telle folie de fonctionnaires qui semblaient avoir perdu tout contrôle, dans le but de ne pas faire des dégâts ou que quelqu'un soit blessé, j'ai lâché prise et les ai laissés m'expulser.

Pour comprendre les ordres venus d'en haut, il est probablement important de savoir que la semaine d'avant, le Syndic Charles DUCROT en personne s'était adressé à moi de manière hautaine et agressive pour me signifier d'enlever immédiatement un communiqué que je venais de poser à l'entrée du bureau communal. J'ai alors refusé d'obéir à son ordre abusif et après discussion, après avoir vu aussi qu'il était personnellement dénoncé sur le communiqué en question, il a toléré ce communiqué.

Il n'est peut-être pas anodin non plus de préciser encore que le bâtiment communal de Châtel-Saint-Denis abrite également le Tribunal de la Veveyse et l'office des poursuites qui ont tous les deux contribué à l'escroquerie du patrimoine de la famille CONUS et aux jugements criminels rendus depuis 1995.

Notons pour terminer que de nombreux interventionnistes dans le CRIME politico-judiciaire lié à l'escroquerie contre la famille CONUS, sont membres secrets des Clubs de services et se tenaient autour de la table du TIVOLI à Châtel-Saint-Denis. C'est là qu'ont été prises de nombreuses décisions dès 1995 pour planifier l'escroquerie de la famille CONUS.

### **3) Plainte pénale en fonction des faits décrits**

Il y a lieu de se référer également à ma plainte du 10 novembre 2022 pour agression et menaces en les termes :

« VOUS ÊTES EN DANGER ».

Dans l'intervalle, j'ai rencontré l'ancien Chef de la Police de sûreté et ami M. Jean-Pascal VERDON. Nous avons pu partager un moment dans un tea-room de Bulle.

**M. VERDON m'a confirmé que tout est corrompu dans le Canton de Fribourg au niveau des Autorités et qu'il en avait fait le constat lors de mon procès en 2008 durant lequel j'ai été condamné à 42 mois de prison ferme.**

Il m'avait du reste conseillé de déposer une plainte pénale à chaque menace que je recevrais, afin d'avoir une marque écrite en cas d'agression confirmée.

Je dois reconnaître que la forme physique de l'agression des quatre fonctionnaires du bureau communal de Châtel-Saint-Denis et de la personne qui en a donné l'ordre, est une nouvelle étape franchie dans l'échelle des risques que les auteurs des crimes mettent en place.

Comme je le mentionne dans mon courrier d'accompagnement de ma facture d'indemnisation du 28.12.2022, l'**État de droit** et soumis à un ensemble de normes juridiques qui s'opposent à tout pouvoir arbitraire, pour assoir la protection des libertés et **droits** fondamentaux. Plus directement dit, l'**État de droit** répond à la formule : « Nul n'est au-dessus de la loi » et cette règle vous concerne tout particulièrement.

L'**État de droit** suppose donc aussi une égalité entre les « **sujets de droit** ». C'est le principe d'égalité. Les **sujets de droit** sont les personnes physiques (individus) ou les personnes morales (sociétés, associations, **État**, collectivités publiques, etc.).

En refusant de recevoir une dénonciation écrite et d'en donner un accusé de réception, les responsables du bureau communal de Châtel-Saint-Denis ont réalisé un crime d'abus d'autorité, contrainte, menaces et agression et deviennent complices des auteurs des CRIMES commis à l'encontre de la famille CONUS. Je forme donc des réserves civiles à l'encontre de tous les fonctionnaires dénoncés dans la présente plainte pénale à titre personnel et individuel et solidairement avec l'Etat de Fribourg.

Qu'un membre de l'autorité de la Police communale de Châtel-Saint-Denis se soit prêté à de tels abus, en complicités des CRIMINELS qui ont escroqué la famille CONUS est inadmissible et il doit être démis de sa fonction sans délai.

Afin de préserver mes Droits fondamentaux, j'attends au surplus et dès maintenant, que les Autorités municipales responsables de Châtel-Saint-Denis confirment immédiatement mon droit de dénoncer des CRIMES liés à mon escroquerie et se soumettent sans difficulté à leur devoir de m'accorder un accusé de réception pour toute dénonciation que je ferai à l'avenir.

Je me réserve le droit de compléter mes réserves civiles en fonction du dossier d'enquête qui me permettra de mieux cerner les auteurs de l'agression à mon encontre et en regard de notre base des données sur l'escroquerie et le blanchiment des royalties.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer ou pour une éventuelle confrontation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Daniel Conus*

Annexes : Pièces 1 et 2

Copies : Préfet du District de la Veveyse  
Conseil communale de Châtel-Saint-Denis  
Ministère Public de la Confédération  
à qui de droit